**FORMULAIRE IV DE DEMANDE D’AUTORISATION DOMANIALE**

**DU GESTIONNAIRE DU COURS D’EAU NON NAVIGABLE**

**Travaux, installations et ouvrages temporaires sans modification du lit mineur du cours d’eau**

**Cours d’eau concerné par la demande** (cocher la proposition correspondante) :

1ère catégorie (SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement – Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d’Eau et du Bien-être animal)

2ème catégorie (Service technique provincial)

3ème catégorie (Collège communal concerné)

*Remarque : les catégories de cours d’eau figurent dans l’Atlas des cours d’eau non navigables disponible en lignes sur le Géoportail de la Wallonie,* couche « Réseau hydrographique wallon, RWH »*.*

1. ***Identification du demandeur***

Si personne physique :

Nom et prénom

Adresse

Rue, avenue, boulevard, place… (préciser) Numéro Boite

Code postal Commune

Pays

N° de téléphone

+ ...

E-Mail

Si personne morale :

Dénomination de l’entreprise

Raison sociale

Adresse du siège social

Rue, avenue, boulevard, place… (préciser) Numéro Boite

Code postal Commune

Pays

Adresse du siège d’exploitation

Rue, avenue, boulevard, place… (préciser) Numéro Boite

Code postal Commune

Pays

N° de téléphone

+ ...

E-Mail

Numéro d’entreprise

..

(TVA si présent) (BE si présent) (numéro à 10 chiffres)

Si la demande est introduite par un tiers pour le compte du demandeur :

Une preuve du mandat ou du pouvoir de représentation devra être jointe.

1. ***Localisation, durée et description***

Commune : Section :

Lieu-dit :

Adresse le cas échéant :

Nom du cours d’eau :

Coordonnées géographiques :

* Longitude (degrés décimaux) : Latitude (degrés décimaux) :
* Coordonnées LAMBERT 72 de l’ouvrage, en mètres, si connues :

X : y :

Lever topographique Lecture sur carte

Veuillez décrire succinctement les travaux, ou ouvrages ou installations projetés, leur durée et la manière dont ils seront exécutés (**note complémentaire à joindre en annexe le cas échéant**) :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..........................................................................................................................................................................................................................................................................................……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………..........................................................................................................................................................................................................................................................................................……………………………………………………………………………………………………………..

1. ***Documents à joindre***

Veuillez annexer à votre demande les documents minimaux suivants :

1. Un plan général de la situation existante et projetée ainsi qu’une représentation cadastrale comprenant la ou les parcelles concernées par la demande (extrait d’une carte au 1/1.000e ou 1/500e disponible le Géoportail de Wallonie).
2. Une représentation cadastrale comprenant la ou les parcelles concernées par la demande (disponible sur le Géoportail de Wallonie) ;
3. Une copie de l’extrait de l’atlas numérique des cours d’eau non navigables (disponible sur le Géoportail de Wallonie, couche « Réseau hydrographique wallon, RWH »)*,* précisant le nom et la catégorie du cours d’eau ainsi que le lieu visé par la demande (Commune, lieu-dit, Rue, numéro, coordonnées géographiques,…).
4. Trois photos numérotées de la localisation des travaux projetés, avec indication sur l’extrait cadastral des endroits de prise de vue ;
5. Des schémas ou, si le projet le nécessite, des plans et coupes permettant de visualiser clairement les travaux, installations et ouvrages temporaires sans modification du lit mineur du cours d’eau, le cas échéant, une vue du lit mineur avant et après projet ;
6. Une note descriptive technique du projet et des travaux ou modifications envisagés, en précisant bien la durée, inférieure à 3 mois, et l’absence de modifications du lit mineur ou d’impact sur l’écoulement de l’eau ;
7. Une notice d’évaluation des incidences sur l’environnement, ou le cas échéant, une étude d’incidences sur l’environnement ;
8. Le cas échéant, une étude de stabilité.
9. Pour les personnes morales, la liste nominative des administrateurs, gérants ou personnes pouvant engager la société (joindre une copie actualisée des statuts).
10. Le cas échéant, une preuve du mandat ou du pouvoir de représentation si la demande est introduite par un tiers pour le compte du demandeur.

**La liste ci-dessus est une liste non exhaustive. Le gestionnaire peut solliciter la production de tout document complémentaire qui s’avérerait nécessaire au stade de l’analyse de la complétude ou ultérieurement en cas de besoin.**

Remarques importantes quant au nombre et à la présentation des plans :

Les plans sont envoyés au gestionnaire par voie électronique sous format pdf.

Dans le coin inférieur droit du ou des plans, une plage blanche de 7 x 7 cm environ est maintenue afin que puissent être insérées les mentions relatives à leur approbation par l’autorité compétente.

Au stade de l’analyse de la complétude, le gestionnaire pour solliciter la production de plans papiers, selon les instructions qu’il fixera par rapport au format et au nombre.

1. ***Effet du projet sur Natura 2000***

1° Les travaux projetés sont-ils situés dans ou à proximité (500 m) d'un site NATURA 2000 ou d'un site candidat au réseau NATURA 2000 ?

* Des informations relatives à la proximité d’un site Natura 2000, les objectifs de conservation de celui-ci et les contraintes en résultant peuvent être obtenues auprès de l’administration, à savoir la direction extérieure territorialement compétente du Département de la Nature et des Forêts (DNF).

NON

OUI, alors renseigner son code : .......................................................................................................

2° Les travaux sont-ils susceptibles d’affecter un site NATURA 2000 de manière significative ?

NON

OUI, alors quels sont les impacts et quelles sont les mesures prises pour les limiter ?

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Vous pouvez joindre toutes pièces que vous estimez nécessaire à votre demande :

Pièce 1

Pièce 2

Pièce 3

Pièce 4

Pièce 5

Nombre TOTAL de documents joints :

La présente demande ne dispense pas le demandeur de respecter le droit commun et les autres législations applicables en matière d’environnement (eau, déchet, sol, conservation de la nature,…), d’urbanisme et de développement territorial ou de patrimoine.

Date : Signature du demandeur ou de son représentant :

**Protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel**

Conformément à la législation relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, les données que vous adressez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier auprès du Service public de Wallonie, de la province ou de la commune concernée et ne pourront être transmises, sauf mention contraire dans ce formulaire, qu’au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, ainsi qu’aux services concernés de la province et de la commune. Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service vous adressez ce formulaire.